



ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE 2024-2025

AIDE AU FONCTIONNAIRE SÉPARÉ GÉOGRAPHIQUEMENT DE SON CONJOINT  
ET/OU DE SES ENFANTS PAR OBLIGATION PROFESSIONNELLE

Aide non cumulable avec une aide semblable accordée à un conjoint en poste dans l'académie  
ou dans une autre académie.

**Bénéficiaires :**

Personnels stagiaires, titulaires, enseignants des établissements privés sous contrat

*L'aide n'est pas accordée aux agents en disponibilité ou en congé parental.*

**Conditions d'attribution :**

**La séparation doit être la conséquence de l'affectation de l'agent dans l'académie de Versailles.**

L'agent doit venir de région hors IDF, après avoir été admis à un concours externe (hors IDF) ou nommé sur un premier poste dans l'académie.

Son conjoint **doit** exercer une activité professionnelle **ou** poursuivre des études en région **ou** avoir des enfants fiscalement à charge.

Le fonctionnaire doit être séparé de son conjoint **et/ou** de ses enfants pour des raisons professionnelles occasionnant un double logement **ou** des frais de transports **ou** des frais d'hôtel.

Ces dispositions sont **également** applicables aux concubins avec enfants reconnus conjointement ainsi qu'aux agents qui ont conclu un pacte civil de solidarité. **Dans tous les cas, le mariage, le concubinage ou le PACS doivent exister avant l'affectation de l'agent dans l'académie.**

Le fonctionnaire doit justifier à chaque rentrée de l'affectation dans un établissement de l'académie et des doubles dépenses pour obtenir le versement des aides les deux années suivantes.

**L'éloignement doit être au minimum de 100 kilomètres.**

Indice nouveau majoré inférieur ou égal à 484.

Revenu fiscal de l'année 2021 (avis d'imposition 2022) doit être inférieur ou égal à :

- 23 000 euros pour un revenu
- 42 000 euros pour deux revenus

**Montant** : forfaitaire de **470 euros par an**. L'aide est versée les 3 premières années d'affectation et n'est pas versée de manière rétroactive. Elle doit être demandée lors de la première année d'affectation et renouvelée les deux années suivantes.



LE DOSSIER EST À TRANSMETTRE COMPLET **AVANT LE 9 FÉVRIER 2025**.

TOUT DOSSIER INCOMPLET À CETTE DATE SERA REFUSÉ

L'aide ne peut être accordée que dans la limite de l'enveloppe financière prévue à cet effet, elle n'est assurée d'aucune reconduction les années suivantes.

**OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?**

**Par courrier :**

Rectorat de Versailles  
Pôle de l'action sociale  
3 boulevard de Lesseps  
78017-Versailles Cedex

**Par mail :**

[ce.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-versailles.fr)

Si vous avez des questions, contactez-nous **de préférence par mail** [ce.actionsociale@ac-versailles.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-versailles.fr), sinon par téléphone : 01 30 83 50 88

**AIDE AU FONCTIONNAIRE SÉPARÉ GÉOGRAPHIQUEMENT DE SON CONJOINT  
ET/OU DE SES ENFANTS PAR OBLIGATION PROFESSIONNELLE**

**ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**Dossier à déposer avant le 9 février 2025**

1ère demande       2ème demande       3ème demande

**Numéro de SÉCURITÉ SOCIALE (obligatoire)** .....

Madame - Monsieur <sup>1</sup>

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Date et lieu de naissance (obligatoire) : .....

Adresse personnelle en province : .....

.....

Adresse personnelle en région parisienne : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse courriel professionnelle : .....@.....

**Situation administrative de l'agent au moment du fait générateur du droit**

Date de 1<sup>ère</sup> affectation dans l'académie .....

Corps/Grade actuel .....

Préciser : titulaire – stagiaire

Indice .....

Nom et adresse de l'établissement d'exercice .....

.....

Téléphone .....

Code établissement ..... **OBLIGATOIRE**

**RÉSERVÉ Á L'ADMINISTRATION - Montant accordé : 470 €**

Année d'affectation :

Versement n° :

Plafond de ressources respecté :

Département de la résidence principale de l'agent :

**Date de réception du dossier** .....

**Situation de famille**

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

| PERSONNES VIVANT AU FOYER (autres que le demandeur)                |                   |                                     |
|--|-------------------|-------------------------------------|
| Nom - Prénom   | Date de naissance | Profession et employeur du conjoint |
| Conjoint, concubin   |                   |                                     |
| Enfants à charge<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙<br>↙ |                   | Situation scolaire                  |

**Éventuellement :**

- Situation particulière à détailler .....

.....

- Avez-vous déjà été bénéficiaire d'une aide d'action sociale éducation nationale ?

Si oui, laquelle ? .....

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE :**

- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent faisant apparaître l'encart en bas à gauche des coordonnées bancaires.
- Justificatif de l'activité professionnelle du conjoint (contrat de travail, attestation employeur, pour les conjoints étudiants : attestation en université, ...)
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2022 sur les revenus de l'année 2021 de chacun des membres du foyer.
- Photocopie intégrale du livret de famille régulièrement tenu à jour
- Photocopie du PACS (pacte civil de solidarité) réactualisé au moment de la demande (Pacs de plus de 2 ans).
- Copie de l'arrêté d'affectation dans l'académie.
- Justificatifs du double logement ou des frais de transports ou des frais d'hôtel en IDF.
- Tout document officiel postérieur au 1er septembre 2024 justifiant que le conjoint continue de résider en province (quittance de loyer, facture EDF, fiche de paye, attestation d'assurance...)
- Justificatif de domicile attestant de la vie commune avant l'affectation à l'académie
- Procès-verbal d'installation ou arrêté précisant le mode de recrutement par concours
- Relevé d'identité bancaire (format A4, non raturé) du compte figurant sur le bulletin de salaire

**Je soussigné(e) (nom, prénom) ..... atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.**

**Je m'engage à signaler à l'administration tout changement dans ma situation administrative, familiale ou bancaire qui pourrait intervenir au cours de l'année concernée par ma demande, et à adresser toutes pièces justificatives de ce changement**

**La loi rend passible d'amende et/ou de peine d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (article L. 554-1 du code de la Sécurité sociale et articles 441-1, 441-6 et 441-7 du Code pénal).**

**Je reconnais avoir pris connaissance qu'une fausse déclaration m'exposerait à des sanctions pénales et/ou une peine d'emprisonnement.**

Fait à.....

Le.....

**Signature du demandeur**

**Les informations recueillies sont utilisées par le pôle de l'action sociale et la plateforme CHORUS du rectorat de l'académie de Versailles. Elles sont uniquement destinées à traiter administrativement et financièrement votre dossier de demande de prestations d'action sociale. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.**